

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 5 novembre 2018 étaient présents : Madame Chantale Gagnon, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absente : Diane Giguère.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

18-11-9504

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018

18-11-9505

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 1^{er} octobre 2018 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

18-11-9506

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 62836.19 \$, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

18-11-9507

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 238038.81 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

18-11-9508

Publicité Club D'Auto-Neige Le Sapin D'Or

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une somme de 150 \$ au Club D'Auto-Neige Le Sapin D'Or pour une publicité pour le bottin 2018-2019, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Résolution de prolongation de délai pour la Politique de la famille et des aînés ;
- Versement d'une subvention dans le Programme d'aide patrimoniale sur l'avenue Royale à L'Ange-Gardien ;
- Attestation le 5 juin dernier pour le schéma de couverture de risque ;

- Bonification de la subvention attribuée pour le terrain de soccer synthétique à L'Ange-Gardien, soit un budget de 1 849 390\$;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Brunch de reconnaissance fut un succès – M Florian Gariépy a été honoré pour son bénévolat ;
- La Fête de Noël aura lieu le 1^{er} décembre prochain au gymnase de l'école Le Petit Prince ;
- La guignolée aura lieu le 1^{er} et 2 décembre prochain ;

Cours de badminton

18-11-9509

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien mandate le directeur des loisirs pour l'organisation et la planification afin d'offrir une nouvelle activité au gymnase de L'École Petit Prince, soit d'ouvrir un poste d'animateur/entraîneur pour des cours de badminton à l'hiver 2019, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Autorisation de dépense

18-11-9510

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense de 1600\$ taxes incluses pour la réparation du module de jeu au centre des loisirs, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Autorisation de dépenses pour la Fête de Noël

18-11-9511

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise la somme de 3600\$ pour l'organisation d'une fête de Noël qui aura lieu le samedi 1^{er} décembre 2018 au gymnase de l'École Le Petit Prince, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 18 octobre 2018

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande de rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale isolée au 13, chemin des Sucrieries.
2. Pour l'aménagement d'une terrasse sur un abri d'auto existant d'une résidence unifamiliale isolée au 6143, avenue Royale.
3. Pour la demande de rénovation de la galerie avant et du changement de la porte-patio et des fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 6867, avenue Royale.
4. Pour la demande d'installation d'une enseigne commerciale sur une marquise, l'installation d'une enseigne commerciale sur un socle, ainsi que l'installation de deux enseignes commerciales sur la façade et la marquise d'une bâtisse commerciale au 6536, boulevard Sainte-Anne.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Octroi de contrat à Englobe Corp. Pour le transport, valorisation et manutention des boues déshydratées, pour un montant de 423 595\$ pour 5 ans;

PluMobile

Prévisions budgétaires 2019

18-11-9512

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien approuve les prévisions budgétaires 2019 de PluMobile, avec une augmentation de 2%, soit à 6.57\$ par habitant, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Michel Beaulieu

18-11-9513
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale isolée au 13, chemin des Sucrieries;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 octobre 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Michel Beaulieu, soit la rénovation extérieure du parement extérieur en Mai-Bec couleur ambre algonquin d'une résidence unifamiliale isolée au 13, chemin des Sucrieries, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Michel Gaillard

18-11-9514
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande d'aménagement d'une terrasse sur un abri d'auto existant d'une résidence unifamiliale isolée au 6143, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 octobre 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Michel Gaillard, soit l'aménagement d'une terrasse sur un abri d'auto existant d'une résidence unifamiliale isolée au 6143, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Danny Labrecque

18-11-9515
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de rénovation de la galerie avant et du changement de la porte-patio et des fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 6867, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 octobre 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Danny Labrecque, soit la rénovation de la galerie avant et le changement de la porte-patio et des fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 6867, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Le centre du camion LPE inc.

18-11-9516
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande d'installation d'une enseigne commerciale sur une marquise, l'installation d'une enseigne commerciale sur un socle, ainsi que l'installation de deux enseignes commerciales sur la façade et la marquise d'une bâtisse commerciale au 6536, boulevard Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 octobre 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Le centre du camion LPE Inc, soit l'installation d'une enseigne commerciale sur une marquise, l'installation d'une enseigne commerciale sur un socle, ainsi que l'installation de deux enseignes commerciales sur la façade et la marquise d'une bâtisse commerciale d'une bâtisse commerciale au 6536, boulevard Sainte-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous

les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogation mineure

Demande du 21, chemin du Pont-Mathias

CONSIDÉRANT QUE Gaétan Simard et Sandra Chaput ont formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'agrandissement de la maison unifamiliale avec une marge de recul arrière de 3,5 mètres au lieu de 7,50 mètres, tel qu'exigé par le règlement de zonage;
CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 21, chemin du Pont-Mathias, visant à permettre l'agrandissement de la maison unifamiliale avec une marge de recul arrière de 3,5 mètres au lieu de 7,50 mètres, tel qu'exigé par le règlement de zonage;

18-11-9517

11. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que Madame Chantale Gagnon, conseillère, soit désignée pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18-11-9518

12. Octroi de contrat pour la patinoire

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité de l'Ange-Gardien mandate M Philippe Cantin pour la réalisation de la patinoire, anneau de glace et petite patinoire pour les jeunes, pour la saison 2018-2019, au coût de 9750\$, tel que prévu dans l'offre de service, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18-11-9519

13. Adjudication à une institution financière pour le refinancement des règlements d'emprunt #08-572, 13-622 et 13-621

Date d'ouverture :	5 novembre 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9732 %
Montant :	4 224 000 \$	Date d'émission :	20 novembre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 08-572, 13-622 et 13-621, la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 novembre 2018, au montant de 4 224 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

235 000 \$	2,45000 %	2019
243 000 \$	2,65000 %	2020
251 000 \$	2,80000 %	2021
259 000 \$	2,95000 %	2022
3 236 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,54700

Coût réel : 3,32969 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

235 000 \$	2,40000 %	2019
243 000 \$	2,70000 %	2020
251 000 \$	2,85000 %	2021
259 000 \$	3,00000 %	2022
3 236 000 \$	3,10000 %	2023

Prix : 98,00700

Coût réel : 3,55707 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

18-11-9520

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, **APPUYÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 224 000 \$ de la Municipalité de L'Ange-Gardien soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

14. Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 224 000 \$ qui sera réalisé le 20 novembre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 224 000 \$ qui sera réalisé le 20 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
08-572	99 000 \$
13-622	412 100 \$
13-621	1 212 000 \$
13-621	2 500 900 \$

18-11-9521

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 13-622 et 13-621, la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien avait le 9 juillet 2018, un emprunt au montant de 99 500 \$, sur un emprunt original de 186 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 08-572;

ATTENDU QUE, en date du 9 juillet 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 20 novembre 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 08-572;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **APPUYÉ PAR** Michel Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 novembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mai et le 20 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD de la Cote-de-Beaupre
9751, BOULEVARD SAINTE-ANNE
SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE, QC
G0A 3C0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de L'Ange-Gardien, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 13-622 et 13-621 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 20 novembre 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 08-572, soit prolongé de 4 mois et 11 jours.

- 18-11-9522
- 15. Budget 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec**
 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien approuve les prévisions budgétaires 2019 de la CMQ de 21 607\$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 18-11-9523
- 16. Ententes intermunicipales pour un camion pompe citerne**
Considérant l'acquisition d'un camion pompe-citerne pour les services de sécurité incendie de Boischatel/L'Ange-Gardien et de Château-Richer ;
Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des ententes intermunicipales ;
Considérant que ces projets d'entente ont été transmis à la municipalité et qu'après examen, celle-ci désire exprimer son intérêt à la conclusion de cette entente, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal* et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, **APPUYÉ PAR** Michel Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
QUE la municipalité de L'Ange-Gardien exprime son intérêt à conclure les deux ententes intermunicipales jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
AUTORISE le maire ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de L'Ange-Gardien, les ententes intermunicipales à intervenir avec la Municipalité de Boischatel, déléguant à cette dernière la gestion financière et matérielle de l'utilisation du camion-pompe citerne;
- La présente résolution est toutefois conditionnelle à ce que Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer adoptent, dans les délais impartis, une résolution exprimant leur intérêt à conclure une telle entente.
- 18-11-9524
- 17. Prolongation de délai pour la Politique de la famille et des aînés**
 CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré a subi un retard relatif à la livraison du portrait du milieu en regard de la famille et des aînés;
 CONSIDÉRANT QUE le processus de rédaction de la politique de la famille et des aînés nécessite une prolongation du délai initial prévu;
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
 QUE le conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien demande une prolongation de délai fixé au 31 janvier 2020 auprès du ministère de la Famille pour l'élaboration de la Politique de la famille et des aînés de la MRC.
- 18-11-9525
- 18. Signature d'un protocole d'entente avec LES GESTIONS F.L.L. INC. pour le développement du projet Héron**
 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
 QUE le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer le protocole d'entente avec la firme LES GESTIONS F.L.L. INC., représenté par M. Jean-Luc-Lefrançois, pour le développement sur les lots 4 439 335, 4 639 361 à 4 639 372, 4 639 397, 4 639 373, 4 639 396, 4 639 374, 4 639 375 à 4 639 378, 4 439 337 et 4 639 379 à 4 639 395, propriété de LES GESTIONS F.L.L. INC, conformément à la présentation des documents respectant les exigences mentionnées aux annexes;
 QUE le conseil municipal accepte la firme Génio, experts-conseils, M. Jérôme Gourde, responsable du dossier.
- 18-11-9526
- 19. Mandat à la directrice générale pour le dossier TechniArp**
 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien mandate la directrice générale pour la négociation du dossier de la municipalité c. Techni-Arp inc. portant le numéro de cour 200-22-082630-187, selon les conditions prévues aux préalables avec le conseil, lors d'une conférence de règlement à l'amiable qui aura lieu ultérieurement, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

20. Deuxième période de questions

21. Divers

- 18-11-9527 **1 Renouvellement d'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour 2019**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour 2019- budget 2019 incluant la cotisation annuelle et à la tarification au Carrefour du capital humain, pour un coût de 5 054.57\$ taxes incluses, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 18-11-9528 **2 Autorisation de dépenses**
IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la Municipalité de l'Ange-Gardien autorise les dépenses :
 - 1875\$ plus taxes pour l'achat d'un bloc d'heure pour le service de techniciens de 6TemTI pour l'informatique,
 - 2000\$ plus taxes pour la firme Génio pour produire les documents nécessaires pour compléter la demande de CA auprès du MDDELCC, notamment pour notre poste de pompage,
 - 2725\$ taxes incluses pour l'achat d'un panneau clignotant double pour le chemin Lucien-Lefrançois,APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 3 Dépôt des états comparatifs**
Tel que convenu à l'article 176.4 du C.M., la directrice générale dépose au conseil les états comparatifs des revenus et dépenses de l'exercice financier courant au 30 septembre 2018.

22. Levée ou ajournement de la séance

- Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.
- 18-11-9529 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h15, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale